

Guillaume ADRIEN
Opticien à domicile

07.82.39.63.29

adrienguillaume.optique@gmail.com



Dans ma fonction d'opticien à domicile, Je me déplace directement au domicile où tout autre lieu de votre choix, avec tout le matériel nécessaire pour la réalisation du devis et de la vente.

Je transporte une valise contenant 250 montures femmes, hommes et enfants allant de 30€ à 180€ environ afin de pouvoir répondre à toutes les demandes.


DOUBLE DEVIS

- Un devis répondant à une prise en charge à 100% (Panier A du 100% santé)
- Un devis qui correspond cette fois aux désirs du client, pour lequel il sera remboursé à hauteur de son forfait sécurité sociale + mutuelle. Le reste éventuel étant à sa charge.

PRISE EN CHARGE et REMBOURSEMENT

- Un accord de tiers payant m'est accordé par le réseau de la mutuelle, le client aura uniquement le reste à charge à régler.
- Si je n'ai pas d'accord de tiers payant, le client sera remboursé directement par sa mutuelle.
- Dans les deux cas, pour solder le dossier, je propose des facilités de paiement allant jusqu'à 3 fois sans frais.
- Je m'occupe aussi de toute la partie administrative et de l'envoi des papiers aux organismes concernés.

OBLIGATIONS

- une ordonnance de moins de 3ans d'un ophtalmologiste.
- Dans le cas où l'ancienne ordonnance à moins de 3 ans, je peux réaliser un contrôle de vue sur place afin d'établir la correction adéquate des troubles de la réfraction (myopie, hypermétropie, astigmatisme et presbytie).
- ( Un contrôle régulier auprès d'un ophtalmologiste reste obligatoire pour surveiller d'éventuelles pathologies)
- Un délai de deux ans de date à date entre la nouvelle et dernière facture optique. Si un changement de correction intervient avant, il faut que je demande une dérogation auprès de la mutuelle, la prise en charge de ce changement restant à leur bon vouloir.

J'effectue la livraison de l'équipement sous maximum 10 jours.

Le déplacement et les devis sont gratuits.